



Revue européenne des migrations internationales

vol. 39 - n°2 et 3 | 2023

Nationalités multiples : la mobilité en héritage et comme horizon

La nationalité entre forme de réparation, réaffiliation et capital : les descendantes et descendants de républicains espagnols exilés et la récupération de la nationalité espagnole

Nationality as a Form of Reparation, Reaffiliation and Capital: Descendants of Exiled Spanish Republicans and Recovery of Spanish Nationality

La nacionalidad como forma de reparación, reafirmación y capital: los descendientes de republicanos españoles exiliados y la recuperación de la nacionalidad española

Évelyne Ribert et Camille Noûs



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/remi/22940>

DOI : [10.4000/remi.22940](https://doi.org/10.4000/remi.22940)

ISSN : 1777-5418

Éditeur

Université de Poitiers

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2023

Pagination : 65-85

ISBN : 978-23-81940-24-3

ISSN : 0765-0752

Référence électronique

Évelyne Ribert et Camille Noûs, « La nationalité entre forme de réparation, réaffiliation et capital : les descendantes et descendants de républicains espagnols exilés et la récupération de la nationalité espagnole », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 39 - n°2 et 3 | 2023, mis en ligne le 01 janvier 2024, consulté le 09 décembre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/remi/22940> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.22940>



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

La nationalité entre forme de réparation, réaffiliation et capital : les descendantes et descendants de républicains espagnols exilés et la récupération de la nationalité espagnole

Évelyne Ribert¹ et Camille Noûs²

La « loi sur la mémoire historique »³ votée le 31 octobre 2007 en Espagne, sous le gouvernement Zapatero du Partido Socialista Obrero Español, a permis aux enfants et petits-enfants de républicains espagnols exilés d'acquérir la nationalité espagnole que leurs parents ou grands-parents possédaient au moment de leur départ d'Espagne et qui avait pu être perdue⁴. Cette loi a favorisé les cas de double nationalité puisque ces descendantes et descendants pouvaient obtenir la nationalité espagnole, tout en conservant la nationalité qu'ils possédaient. Cette disposition s'inscrit dans le cadre d'une politique mémorielle de réparation. Alors que les républicains espagnols avaient été traités comme des ennemis de la nation sous le franquisme (Serrano Moreno, 2021), puis qu'a dominé, à la suite de la loi d'amnistie de 1977, adoptée durant la transition démocratique (1976-1982), après la mort en 1975 de Franco et la chute de la dictature, un « Pacte d'oubli » (Rozenberg, 2006), la loi dite « loi sur la mémoire historique » vise à les réhabiliter et à transformer la mémoire collective. Elle fait suite aux mobilisations associatives et citoyennes de la deuxième moitié des années 1990 qui réclamaient justice pour les victimes du franquisme et demandaient la reconnaissance de la légitimité de l'engagement républicain (Leizaola, 2007). La plus connue de ces associations, qui a milité pour l'exhumation des corps ensevelis dans les fosses communes, est l'Association pour la récupération de la mémoire historique, fondée par Emilio Silva en décembre 2000. La

1 Sociologue, chargée de recherche, Membre de l'Institut Convergences Migrations, EHESS-CNRS (LAP/LACI), 54 boulevard Raspail, 75006 Paris, France ; <https://orcid.org/0000-0002-8129-421X> ; ribert@ehess.fr

2 Laboratoire Cogitamus ; www.cogitamus.fr

3 Loi 52/2007.

4 La nationalité espagnole a pu être perdue suite à une naturalisation, au mariage avec un conjoint étranger pour une femme espagnole (jusqu'en 1978) ou à la déportation dans le camp de Mauthausen (déchéance de nationalité prononcée par Franco). En revanche, le code espagnol de la nationalité étant fondé sur le *jus sanguinis*, les enfants de père espagnol sont de nationalité espagnole, à condition qu'ils fassent usage de leur nationalité espagnole (cf. infra). Sur le droit de la nationalité espagnole, voir Ribert et Tur (2012 : 23-26).

possibilité offerte aux exilées et exilés et descendantes et descendants d'exilés qui le souhaitent de récupérer ou d'acquérir la nationalité espagnole est l'une des dispositions de cette loi, officiellement intitulée « Loi qui reconnaît et élargit les droits, et établit les mesures en faveur de ceux qui ont subi la persécution ou la violence durant la guerre civile et la dictature » (Rozenberg, 2014). Cette loi condamne le franquisme, affirme l'illégitimité de ses tribunaux, exige le retrait de l'espace public de tous les symboles à la gloire de ce régime et permet aux descendantes et descendants des républicains de rechercher l'histoire de leurs parents et aïeux, en leur garantissant l'accès aux archives et l'aide de l'État pour localiser les fosses communes. Elle prévoit aussi d'octroyer la nationalité espagnole aux volontaires des Brigades internationales qui la désireraient. En accordant la nationalité espagnole aux exilées et exilés et à leurs descendantes et descendants, sans que ceux-ci doivent renoncer à leur autre nationalité⁵, cette loi les réintègre symboliquement dans la société espagnole, tout en réparant l'un des torts causés : la perte de la nationalité⁶. Elle leur permet également de prendre part aux élections et de s'installer en Espagne s'ils le souhaitent.

La possibilité de « récupérer » ou d'acquérir la nationalité espagnole n'en a pas moins été strictement encadrée. La nationalité espagnole ne pouvait être demandée que par les enfants et petits-enfants dont l'un des parents ou grands-parents était espagnol d'origine et avait quitté l'Espagne entre le 18 juillet 1936 (début de la guerre civile) et le 31 décembre 1955. Cette dernière date semble avoir été retenue pour écarter du bénéfice de cette disposition les Espagnols qui auraient quitté l'Espagne pour des raisons supposées économiques. Les exilés politiques sont en effet arrivés pendant la Guerre d'Espagne puis après la Seconde Guerre mondiale jusque dans les années 1950. À partir de la deuxième moitié des années 1950, les flux en provenance d'Espagne, importants, sont davantage liés à des migrations économiques. À partir de 1954, le nombre d'entrées clandestines d'Espagnols diminue fortement tout comme l'octroi du statut de réfugié (Dreyfus-Armand, 1999 : 218). Le dossier devait de plus être soumis entre le 29 décembre 2008 et le 27 décembre 2011 et les petits-enfants devaient présenter des justificatifs attestant de l'exil de l'un de leurs grands-parents : des Nations Unies ou de l'OFPRA, de la perception d'une pension de l'État espagnol en tant qu'exilé, ou encore des certificats établis par des partis politiques, des syndicats ou toute institution publique reconnus comme ayant un lien avec l'exil.

5 L'Espagne a signé entre 1958 et 1980 des accords de double nationalité avec différents pays d'Amérique latine. En revanche, elle n'en a signé aucun avec des pays européens et elle n'autorise pas ses ressortissants à acquérir une autre nationalité. Alors que la Constitution espagnole stipule qu'« aucun Espagnol d'origine ne pourra être privé de sa nationalité » (art. 1.11.2), la loi espagnole prévoit néanmoins une perte « volontaire » de la nationalité espagnole en cas de renoncement à cette nationalité ou d'acquisition volontaire par un Espagnol ou une Espagnole résidant à l'étranger d'une autre nationalité si celui-ci ou celle-ci ne manifeste pas sa volonté de conserver sa nationalité espagnole dans les trois années qui suivent l'acquisition de cette autre nationalité (ou après sa majorité s'il s'agit d'un mineur). La forme que doit revêtir l'expression de la volonté de conserver la nationalité espagnole est floue et a pu faire l'objet d'interprétations différentes. Il peut s'agir de faire usage de son passeport espagnol, de veiller à avoir des papiers d'identité espagnols à jour, etc. (voir Ribert et Tur, 2012 : 23-26).

6 En France, les exilés espagnols ont été peu nombreux à se naturaliser. De 1956 à 1970, 13 % de ceux qui étaient inscrits à l'OFPRA l'ont fait (Dreyfus-Armand, 1999 : 299). En revanche, les « réfugiés [...] arrivés [...] enfants ou adolescents » se sont beaucoup naturalisés en y étant incités par leurs parents (Dreyfus-Armand, 1999 : 335). Quant aux enfants nés en France, ils sont devenus français en vertu du droit du sol.

Le nombre des bénéficiaires potentiels de cette loi n'est pas disponible, les chiffres oscillant, pour l'ensemble des exilées et exilés et de leurs descendantes et descendants dans le monde, entre 1,5 million selon le gouvernement espagnol et 500 000 selon certains spécialistes (Dumousseau Lesquer, 2014 : 151). D'après les données du ministère espagnol des Affaires étrangères et de la Coopération, 503 439 demandes ont été déposées dans 183 bureaux consulaires, auxquelles s'ajouteraient « 300 000 personnes qui [n'auraient] pas réussi à déposer leur dossier à temps » (Dumousseau Lesquer, 2014 : 151). 94,84 % des dossiers ont été soumis en Amérique du Sud, avec une surreprésentation très nette de l'Argentine et 92,34 % l'ont été par des enfants d'exilés contre 6,32 % par des petits-enfants.

Pourquoi certains descendants et descendantes d'exilés demandent-ils la nationalité espagnole, et pas d'autres ? Quelles sont les motivations des uns et des autres et quelles significations sont associées à l'éventuelle récupération de cette nationalité ? Devenir espagnol s'inscrit-il dans une quête de l'histoire familiale passée ou répond-il à des besoins d'affiliation avec l'Espagne, sinon de réhabilitation de l'engagement antifranquiste des ascendants, ou encore à des raisons pragmatiques, ces différentes raisons n'étant pas exclusives les unes des autres ? Comment le sens conféré à la nationalité espagnole varie-t-il selon le pays de résidence, la transmission de l'histoire familiale, la génération et l'âge ? L'étude de ce cas permettra de discuter les différentes analyses existant sur les nationalités additionnelles, acquises en plus de la nationalité déjà possédée, à distance, alors que les intéressés ne résident pas dans le pays dont ils acquièrent la nationalité et en vertu du droit du sang, tout en les mettant en regard avec celles qui portent sur l'acquisition de plusieurs nationalités en migration, par naturalisation ou par mariage. De nombreux pays européens, pour maintenir des liens avec les descendantes et descendants de leurs émigrés ou leurs minorités à l'étranger, leur permettent, depuis une date plus ou moins récente, de recouvrer la nationalité qu'ils ont pu perdre en raison de l'émigration de leurs ascendants ou des événements historiques. Les travaux récents sur les nationalités additionnelles insistent sur la remise en cause de l'idée de nationalité et de citoyenneté liées à un État-nation, en raison des mobilités croissantes, de l'importance des institutions internationales, qui peuvent conférer une « citoyenneté transnationale » (Glick Schiller *et al.*, 1992 ; Finotelli *et al.*, 2018 : 2322), de la mondialisation, etc. La citoyenneté est devenue « flexible » (Ong, 2005 : 698). Elle constitue désormais l'un des paramètres d'adaptation aux conditions dynamiques du marché, qui dépassent les frontières nationales. Ces recherches pointent dès lors son utilisation instrumentale (Joppke, 2019 : 858), que ce soit par les États pour favoriser une immigration de « co-ethniques » ou d'élites et d'investisseurs (Tsuda, 2010 ; Dumbrava, 2015) ou par les individus, afin de bénéficier d'un passeport leur garantissant des possibilités de mobilité ou de sécuriser leur résidence dans le pays d'installation. À la suite du travail de Finotelli *et al.* (2018 : 2335), il semble plus approprié de parler, pour les individus, de « citoyenneté stratégique », plutôt qu'instrumentale, ce dernier terme impliquant un jugement de valeur et sous-entendant qu'il y aurait des usages légitimes et d'autres illégitimes de la nationalité, qui serait ainsi détournée. Comme le soulignent ces auteurs, les lois régissant la nationalité adoptées par les États constituent des « structures d'opportunité » pour les candidats au départ ou les migrants qui les utilisent en vue de réaliser leurs objectifs. La « citoyenneté stratégique » (Harpaz et Mateos, 2019 : 843) peut être définie comme « a set of "bottom-up" practices

and conceptions that have arisen at the intersection of two trends: the persistent centrality of national membership within global inequality, combined with the growth of new modes of access to multiple citizenship » (Harpaz et Mateos, 2019 : 848). Les ressortissants des États occidentaux sont ainsi très peu enclins à acquérir une nationalité additionnelle à la différence de leurs homologues asiatiques, latino-américains ou africains. Dans ce contexte où les nationalités, par les passeports qu'elles procurent, ont des valeurs différentielles, la décision d'acquérir une ou des nationalités additionnelles serait d'abord déterminée par les caractéristiques du pays d'origine et du pays octroyant la nationalité additionnelle, plus que par celles des requérants. Elle dépendrait de la mobilité accordée (Harpaz, 2019), des niveaux socioéconomiques et des libertés dans chacun des pays concernés (Helgertz et Bevelander, 2017 : 672 et 675), même si un examen minutieux des données met en évidence des exceptions et certaines différences selon les pays d'origine (Helgertz et Bevelander, 2017 : 695) ainsi que l'importance de la situation familiale (Helgertz et Bevelander, 2017 : 686 ; Blanchard, 2020b). Harpaz et Mateos (2019) soulignent aussi que les motivations présidant à l'acquisition d'une nationalité additionnelle varient selon le pays d'origine. Pragmatiques en Amérique latine, où la décision d'acquérir une deuxième nationalité est fréquente, elles seraient sentimentales chez les Européens qui n'acquiescent que très rarement une seconde nationalité.

Qu'en est-il dans le cas spécifique des descendantes et descendants de républicains espagnols, où la possibilité d'obtenir la nationalité espagnole répond a priori du point de vue du gouvernement espagnol à une logique de réparation par rapport à celles et ceux qui ont été persécutés et ont dû s'exiler durant la Guerre d'Espagne ? Les descendantes et descendants résidant en France ne mentionnent-ils vraiment aucune raison pratique et celles et ceux habitant en Amérique latine n'évoquent-ils pas de motivations symboliques ? Comment interfèrent enfin logiques familiales et considérations stratégiques ?

Cet article se fonde sur deux enquêtes hétérogènes, menées en France, qui permettent de prendre la mesure de l'étendue des positionnements et qui sont mises en regard avec l'analyse de publications sur l'Amérique latine. La première enquête a été réalisée en région parisienne auprès de descendantes et descendants d'exilés rencontrés par le biais d'une exposition (« Portraits de migrations, un siècle d'immigration espagnole en France »), qui a eu lieu à Saint-Denis en 2007, à laquelle eux-mêmes ou l'un des membres de leur famille s'étaient rendus. Les entretiens réalisés fin 2007 et début 2008 portaient sur la transmission de l'histoire migratoire familiale. Sur les vingt personnes rencontrées, issues de dix familles, huit ont abordé spontanément la question de l'éventuelle acquisition de la nationalité espagnole dont elles avaient entendu parler. L'autre enquête, également par entretiens, s'est déroulée au printemps 2022 dans la région lyonnaise et le sud de la France auprès d'enfants et petits-enfants d'Espagnols. Les personnes rencontrées, toutes membres de familles différentes, sont issues d'un tirage aléatoire et avaient été interrogées deux années auparavant dans le cadre de l'enquête Trajectoires et Origines de l'INED. Âgées de dix-huit à soixante ans, elles avaient été sélectionnées par l'INED car elles ont un parent ou un grand-parent né en Espagne. Leurs ascendants ont quitté l'Espagne à des dates variées, pour des raisons politiques ou économiques, en s'installant directement en France ou en s'établissant d'abord dans un autre pays, notamment en Algérie. Parmi les quatorze personnes rencontrées, neuf ont un ou des ascen-

dants qui étai(en)t ou pouvai(en)t être républicain(s) au regard de la date de leur départ d'Espagne et de l'histoire familiale racontée par leur descendant. La recherche porte sur l'éventuelle signification conférée à l'origine espagnole de l'un au moins des grands-parents ou parents et des questions ont explicitement été posées sur le thème de la nationalité. L'intérêt de cette nouvelle enquête est qu'à la différence de la précédente (Ribert et Tur, 2012 ; Ribert, 2015), elle permet de rencontrer des personnes qui ne s'intéressent pas à l'histoire migratoire de leurs ascendants et n'entretiennent aucune relation avec des associations espagnoles. En outre, les descendantes et descendants interrogés ne résident pas en Île-de-France.

Le poids des motivations symboliques dans la demande de nationalité espagnole en France

La nationalité espagnole en guise de réparation des préjudices subis

Parmi les personnes rencontrées, celles qui ont demandé la nationalité espagnole sont généralement des enfants d'exilés, et non des petits-enfants. Un seul enquêté, petit-fils de grands-parents ayant traversé les Pyrénées en 1948 ou 1949, fait exception. Son arrière-grand-père maternel avait été fusillé en 1937 ou 1938, alors que sa grand-mère avait un peu plus de dix ans. Cet enquêté aurait souhaité obtenir la nationalité espagnole mais n'a pu la réclamer, car il ne remplissait pas les conditions, du fait, affirme-t-il, que sa mère, encore en vie, était née en France, avait été naturalisée française quand elle était enfant et ne souhaitait pas elle-même recouvrer la nationalité espagnole. Les autres demandeurs sont soit arrivés eux-mêmes en France durant leur minorité pour rejoindre leur père qui y était réfugié, soit l'un de leurs parents a fui l'Espagne franquiste à l'âge adulte ou lorsqu'il était enfant avec sa famille. Ils ont également pour point commun d'être âgés de plus de cinquante ans, à l'exception d'un homme de plus de quarante-cinq ans, et leurs parents sont souvent décédés. Deux d'entre eux avaient effectué les démarches vers quarante ans. Leur connaissance du parcours de leurs ascendants pendant la Guerre d'Espagne et l'exil est variable, mais, dans tous les cas, ce passé a pesé lourdement sur leurs parents, leurs grands-parents ou sur eux-mêmes. Il a eu des conséquences dont différents membres de la famille ont souffert. L'obtention de la nationalité espagnole s'apparente dès lors à une forme de réparation symbolique.

Jean-Charles Burgos⁷ avait entamé les démarches en même temps que son grand frère pour acquérir cette nationalité en tant que « fils de réfugié de guerre », entre 2005 et 2007. Son père, né en 1919, avait fui l'Espagne, seul, à dix-sept ans, afin d'échapper à la Phalange venue le chercher pour le service militaire. Il s'est ensuite engagé en France dans la Résistance et a été interné au camp de Mauthausen où il a subi des sévices dont il garde des stigmates. Le père a très peu parlé de cette histoire, principalement transmise par ses sœurs. Son fils, à son grand regret, ignore tout de sa vie entre 1944 et 1962, date à laquelle ses parents se sont rencontrés. Interrogé sur ce qu'il pense de la possibilité de récupérer la nationalité espagnole, il répond :

7 Les noms sont des pseudonymes.

« C'est génial [...]. On le mérite par rapport à notre père. C'était une belle idée dans le sens que c'était pour ceux qui étaient de la guerre, pas économiques. [...] Il n'aurait jamais quitté son pays s'ils n'étaient pas venus le chercher, parce qu'aucun de sa famille du côté de mon père n'a quitté le pays [...]. Le mériter dans le sens où... il y a des gens qui sont morts pour l'Espagne [...]. Mon père a souffert pour ça, son père a été fusillé pour ça, mon propre grand-père [...]. Pour le mériter, c'est sûr, il faut en avoir sur le cœur, il faut aimer. C'est comme en France, il faut le mériter. »

Pour Jean-Charles Burgos, la possibilité d'obtenir la nationalité espagnole apparaît comme un dû qui constitue une forme de réparation, quand bien même autrefois, ni lui ni ses parents ne se sont interrogés sur une possible conservation de cette nationalité. Mais la demande reste, selon lui, assujettie au maintien d'un fort attachement à l'Espagne. A contrario, Séverine Garon, dont la grand-mère, issue d'une famille aisée, a fui la guerre et s'est réfugiée quelques années en France avant de retourner rapidement en Espagne, ne se sent pas légitime pour réclamer la nationalité espagnole. Elle partage, en creux, la même analyse que Jean-Charles Burgos :

« Je ne suis pas sûre que je me sens même vraiment concernée, dans le sens où je n'ai pas, à ma connaissance, de membres de ma famille qui auraient disparu pendant cette guerre [...]. Ce n'est pas une famille qui a été décimée ou qui a eu vraiment des gros impacts au moment de cette guerre. Tout le monde s'est planqué et tout le monde s'en est plutôt bien sorti, enfin bon... »

La possibilité de récupérer la nationalité espagnole constitue même pour certains l'un des éléments qui contribuent à une réconciliation avec l'Espagne, comme pour Mario Hernandez, arrivé en France en 1949 à l'âge de dix ans avec sa mère et dont le père a été fusillé avant sa naissance :

« Pendant une période, on rejetait l'Espagne. On en a voulu à l'Espagne [...]. On est arrivé avec la faim. C'est la France qui nous a donné une éducation, [...] qui nous a donné à manger, c'est l'Espagne qui n'a pas été capable de faire ça [...]. Il est passé [ce rejet]. Entre-temps, c'est au point qu'on avait demandé la nationalité française, on a la nationalité française, [...] et la vraie réconciliation, elle est toute toute récente [...], c'est quand on a demandé la double nationalité : de récupérer notre nationalité espagnole. Pour moi, personnellement, ça a été ma façon de me réconcilier avec l'Espagne, parce que [...] malgré qu'on le rejette, c'est quand même nos origines, on a toujours un attrait [...]. On est retourné en Espagne dès qu'on a pu, surtout quand on a eu la nationalité française [...], voir la famille en vacances, etc. [...] Et il y a la mort de Franco, l'avènement du nouveau régime [...], et moi, ce qui m'a le plus réconcilié avec l'Espagne, c'est... On est allé une année chez moi et un cousin m'a dit : "Tu as vu ce qu'ils ont fait au cimetière ?" "Non". Il dit : "Ils ont fait un mémorial pour les fusillés". Je suis allé voir. Effectivement. Sur deux murs [...], il y a 3 000 noms de personnes fusillées jour par jour. Et le 3 juillet 1938, mon père qui y figure [long silence]. Et ça me réconcilie. Il y a eu un changement. Il n'y a pas de raison que moi je ne participe plus à ce changement. Ça m'a poussé à un moment donné à demander la double nationalité. On est électeur en Espagne. »⁸

⁸ Les Espagnols résidant à l'étranger ont le droit de vote. Mais la procédure pour voter est compliquée et lourde, encore plus depuis que la loi a été réformée en 2011. Le pourcentage de votants est dès lors réduit (Ribert et Tur, 2012).

D'autres, au contraire, par fidélité à la mémoire de leurs parents, hésitent, comme Florencia Lucio, âgée de quarante-neuf ans, dont le père, arrivé en France en 1947 à vingt-quatre ans, est resté espagnol :

« Je ne sais pas trop, parce que je suis un peu partagée avec le fait que nos parents aient décidé, quand on étaient enfants, de nous déclarer françaises et je me dis, après tout, c'est un choix qu'ils ont fait pour nous. Aujourd'hui, revenir sur ce choix, même si on est dans un autre contexte, je ne sais pas encore... [...]. Mais je trouve bien, en même temps, qu'il y ait une loi qui propose aux enfants et petits-enfants espagnols de pouvoir réintégrer la nationalité de leurs parents. »

D'après son fils, Daniel Gruyaert, le refus de sa mère de faire des démarches en vue de récupérer sa nationalité espagnole résulte de l'éducation reçue qui privilégiait l'assimilation :

« Ils ont vraiment été inculqués... Il fallait devenir français à 100 %. Je vais vous dire, c'était presque une honte de parler... Je parle presque mieux espagnol que ma mère qui pourtant avait sa mère espagnole. [...] Vous savez, dans les années 60, c'était mal vu d'être étranger. Il fallait faire profil bas... [...]. Il fallait s'intégrer. [...] Il fallait rentrer dans le moule. Ce qui fait qu'à force de vous dire ça, après, vous le faites. Ma mère, si vous voulez, c'était une Française. »

La presse mentionne également le cas de certains descendants et descendantes de républicains qui n'ont pas voulu réclamer la nationalité espagnole, car son obtention impliquait qu'ils prêtent serment de fidélité au roi et à la constitution, ce qui à leurs yeux revenait à trahir l'idéal républicain de leurs parents (Ribert et Tur, 2012).

La nationalité espagnole comme réaffiliation symbolique à l'Espagne

L'obtention de la nationalité espagnole peut également permettre une réaffiliation symbolique à l'Espagne. Ce sont davantage l'exil et la rupture brutale provoquée avec l'Espagne, dont les formes ont été multiples — perte de la langue, séparation familiale, absence de connaissance des « lieux de l'origine familiale » (De Gourcy, 2010 : 350), mais aussi choix de l'assimilation devant l'impossibilité d'un retour —, qui sont ici partiellement compensés, sans que cela ne soit exclusif d'autres formes de réparation ou d'autres significations. C'est tout particulièrement le cas de ceux qui sont confrontés à un sentiment de perte, souvent consécutif à des décès, dans des familles où peu de choses ont été racontées et où l'intégration a été privilégiée, comme pour Albert Urtziar, jeune retraité :

« Mon père est né en 23 et ma mère [...] en 29. Mon grand-père maternel, qui était très impliqué, était anarchiste et maire de son village. En 39, il a quitté l'Espagne et est passé par Perpignan, comme la plupart des Espagnols, avec les camps de concentration [...] et ma mère et ma grand-mère sont restées en Espagne. Elles sont venues, elles, après la Deuxième Guerre mondiale, en 47, et elles ont eu beaucoup de mal à trouver mon grand-père qui ne voulait pas être retrouvé [rires] en clair. Ça, c'est une histoire qui a été cachée très très longtemps. En fait, ma mère ne m'avait jamais parlé de ça, absolument jamais et elle est morte très jeune [...]. Ma grand-mère est morte dans la foulée, donc je n'en ai pas discuté avec elle et avec mon grand-père, c'était hors de question [rires]. Mon père, lui, il était très jeune pendant la guerre civile, il a participé un petit peu en

convoyant, en portant des trucs aux combattants. Je ne sais pas trop. Il m'en a très peu parlé, ils en parlaient très peu entre eux, de ce qu'ils ont fait. [...] Ils ont tiré un trait sur leur passé quand ils sont venus en France. Mon père est venu en 47-48, je ne sais plus exactement, il était déserteur de l'armée espagnole [...]. »

Seul membre de la famille encore en vie après le décès récent de son frère, Albert Uritzlar a entamé les démarches pour récupérer la nationalité espagnole :

« C'est comme ça, parce que je veux savoir aussi... [...] Je veux retrouver un peu mes racines quand même. En même temps, j'ai fait quelques recherches généalogiques, essayé de retrouver le reste de ma famille... Du côté de ma mère, je ne connais absolument personne en Espagne [...] ! Du côté de mon père, j'ai connu un petit peu, parce que quand j'étais gamin, douze, treize ans, nous sommes allés dans sa famille. »

Daniel Gruyaert, dont la mère est en vie et qui décrivait sa très forte intégration en France, évoque lui aussi un besoin de « racines », d'autant qu'ayant perdu son père avant sa naissance, il se sent plus proche de l'héritage de la lignée maternelle :

« On cherche ses racines un petit peu, surtout moi qui n'ai pas eu de père. Je me suis posé 1 milliard de questions, encore plus que les autres. D'où je venais ? Qui ? J'étais encore plus demandeur de mes racines. Ça m'aurait bien plu [d'acquérir la nationalité espagnole] ! Parce que moi, je me sens plus latin. Pour moi, je préfère plus l'Espagne que la Belgique [d'où est originaire la famille de son père]. L'Espagne, j'y suis allé 1 000 fois et je parle espagnol, tandis que la Belgique, j'y suis allé une [seule] fois. »

Cette même envie d'effacer les traces de la rupture provoquée par l'exil, notamment les séparations juridiques qu'elle a pu induire au sein de la famille, se retrouve, parmi d'autres motivations, chez des descendants et descendants, parfois issus de mariages mixtes avec des Espagnols venus en France pour des raisons économiques, dont une grande partie des proches s'est réinstallée en Espagne. Le fait de ne pas avoir la même nationalité que ses apparentés et de vivre dans un autre pays provoque un sentiment d'isolement. La détention commune de la nationalité espagnole permet a contrario de dire l'appartenance à une même famille et à une même histoire. Peut-être est-elle le signe de l'investissement affectif dans la lignée ou de l'importance accordée au passé familial et à la transmission de valeurs et de pratiques communes ? Jean-Charles Burgos, qui soulignait le caractère mérité de l'obtention de cette nationalité pour les descendants de réfugiés de guerre, l'évoque également, après avoir précisé que son père est venu seul en France :

« Ce qui veut dire que je n'ai aucun cousin, aucun oncle, je n'ai pas de famille en France. Espagnol du côté de ma mère, du côté de mon père. Moi et ma sœur on est les seuls et uniques Français, avec nos enfants maintenant [...]. Je me sens tout seul avec ma sœur en France. »

Ce sentiment a très certainement été renforcé par le décès brutal de sa mère et l'installation depuis une vingtaine d'années de son frère cadet en Espagne. C'est aussi la motivation invoquée par Michel Diaz pour expliquer qu'un de ses cousins a acquis la nationalité espagnole :

« Je crois que j'ai un cousin qu'il l'a fait, mais lui, c'est différent, parce que c'est le seul qui est resté en France, alors que tous ses frères et sœurs et ses parents sont retournés à Barcelone. [...] Il avait rencontré sa femme à Lyon. »

Le caractère familial du statut national est attesté par diverses études. L'article de Helgertz et Bevelander (2017 : 672 et 686) souligne par exemple que, quel que soit le pays d'émigration, on observe un lien entre la situation familiale et la naturalisation, non seulement pour des raisons d'économie de coût de la procédure mais aussi car la décision de naturalisation est familiale, même si elle l'est moins pour les migrants d'Europe de l'Ouest (Helgertz et Bevelander, 2017 : 690). Dans mon enquête, Daniel Gruyaert, l'unique descendant souhaitant acquérir la nationalité espagnole alors que sa mère ne voulait pas elle-même la récupérer, renonce, officiellement pour des raisons juridiques, auxquelles s'ajoutent peut-être aussi des raisons symboliques. Le travail de Blanchard (2020b) pointe, pour ce qui concerne les acquisitions à raison du droit du sang, la dimension à la fois familiale et individuelle de la décision, qui peut impliquer plusieurs membres de la famille ou ne concerner qu'un individu. « Le droit (à la nationalité, au retour) étant transmis au sein des familles comme un patrimoine, il relève à la fois de l'héritage et de la filiation, s'inscrivant totalement dans la dimension de la parenté » (Blanchard, 2020b). Cette décision, pour les acquisitions à raison du droit du sang, a en outre toujours une incidence sur les liens familiaux. Elle « peut revenir à choisir une lignée dans une famille caractérisée par des lignées mixtes et opérer des sélections de la transmission familiale » et ainsi « consolider les liens de parenté entre générations disloquées sur différents pays et [...] remodeler les lignées familiales » (*ibid.*). La possession de deux voire de plusieurs nationalités pourrait aussi permettre de manifester son appartenance aux différentes lignées et aux diverses histoires dont les descendantes et les descendants sont les héritiers.

Il est à noter que celles et ceux qui ont demandé la nationalité espagnole n'évoquent pas sa possible transmission à leurs enfants comme motivation, ni même comme projet. Néanmoins, ils ont parfois informé leurs proches de leur démarche et fait des émules. Lorsque l'obtention de la nationalité permet une réaffiliation à l'Espagne, si la nationalité n'a pas vocation à être transmise dans l'immédiat, elle pourra aussi l'être ultérieurement, quand la génération suivante sera plus âgée ou en manifestera l'envie, afin que cette réaffiliation puisse être familiale et s'inscrive dans la durée. Les personnes rencontrées insistent sur le fait qu'elles ne souhaitent pas imposer une transmission de l'histoire familiale à leurs enfants. Elles attendent que la demande émane d'eux et l'espèrent fortement.

Méconnaissance de l'histoire familiale et absence de réclamation de la nationalité espagnole

Âïeux républicains ou migrants économiques ?

Les petits-enfants d'Espagnols contactés par l'intermédiaire de l'enquête Trajectoires et Origines, qui n'ont parfois qu'un grand-parent venu d'Espagne, ignorent souvent si leurs aïeux sont partis pour fuir Franco ou pour des raisons économiques. C'est notamment le cas quand les grands-parents se sont

installés au Maroc ou en Algérie avant de rejoindre la France au moment de la décolonisation⁹. Certains enquêtés avouent leur ignorance, d'autres s'inventent un grand-père républicain alors même que la date d'arrivée en France ou au Maghreb invalide cette hypothèse, tandis que d'autres encore oscillent au cours de l'entretien. Au début de l'entretien, Christophe Cordoba, quadragénaire, dit ne pas savoir :

« Ils ont subi les mouvements migratoires [...], économiques de l'Espagne d'avant-guerre avec la Guerre d'Espagne. [...] Du côté de mon père, mes deux arrière-grands-pères étaient viticulteurs dans la région de Malaga [...]. Suite à la Guerre d'Espagne, ça je ne pourrais pas vous dire si c'est dû... à l'économie vraiment, ou si c'est plus à une adhésion communiste... ils ont été obligés de partir tous les deux [...]. Ils se sont retrouvés en Algérie et d'Algérie enfin... très rapidement [...], ils ont dû partir pour la France [...]. La date [à laquelle ils ont quitté l'Espagne] [...], je ne l'ai pas de manière précise. [...] Mon grand-père était né en 28, cela devait être dans les années 34, 35 [...]. La seule chose que j'ai pu voir [...], c'est qu'ils votaient communiste en France... si ça se trouve, c'est un héritage, ce dont je doute fortement, parce que j'imagine que mes arrière-grands-pères, viticulteurs, la politique devait leur passer à 100 000 lieux au-dessus, donc je n'ai pas la garantie que ce soit un problème politique, plus qu'économique, je ne peux pas vous dire. »

Toutefois, à la fin de l'entretien, alors que je synthétise les informations sur un arbre généalogique, il évoque une possible date de départ d'Espagne :

« Au moment où c'était vraiment dur [...], où la guerre civile, cela commençait à bien basculer à l'avantage de Franco, là où on commençait à avoir les gros bombardements des villes ou ce genre de choses. »

Comme l'avaient noté Jedlicki et Gonzalez Bernaldo (2013 : 186-187) en Argentine, dans les récits de l'histoire familiale, la guerre, ici la Guerre d'Espagne, est souvent évoquée. Elle l'est comme une hypothèse, voire une explication, alors même que le départ semble parfois antérieur ou motivé par des raisons économiques. Elle permet de s'inscrire dans une histoire plus prestigieuse que celle des migrations économiques. Cette évocation s'explique sans doute aussi par le fait que l'histoire de l'exil des républicains espagnols est de plus en plus connue depuis l'émergence du mouvement de récupération de la mémoire historique en Espagne au milieu des années 1990 (Martinez-Maler, 2007).

D'autres personnes rencontrées, fouillant dans leur mémoire, finissent par se rappeler qu'un de leur grand-père était réfugié. L'engagement contre le franquisme n'apparaît pas premier dans leur récit. Michel Diaz, proche de la retraite, explique ainsi d'abord que ses grands-parents maternels, originaires de Valence et de Malaga, sont partis pour Melilla. Je lui demande s'il connaît les raisons de leur départ :

« Pas du tout. Je ne sais pas. Je ne me suis pas posé la question. »
« Et vous ne la leur avez pas posée [...] ? »

« Non plus, on avait peu de contacts à l'époque avec les grands-parents. Ils ne nous gardaient pas. Notre maman nous en parle un petit peu, mais on ne rentre pas dans les détails. Je ne veux pas dire que ça ne nous intéresse pas, loin de là, mais voilà, on écoute

9 Sur les migrations et l'exil espagnols vers le Maghreb, voir Bachoud (2009).

cela plutôt d'une oreille un peu... distraite. [...] Le passé, c'est le passé. [...] Après [...], c'était quand même sous l'emprise de Franco et je crois que mon grand-père était communiste et lui, quand il est venu, il avait le statut de réfugié politique, exactement. [...] Ma maman me dit souvent qu'elle est née pendant les bombardements en 36 [...]. Après, je ne connais pas l'histoire de l'Espagne, mais ça devait être pendant la guerre civile. Je pense que ça devait être la cause de leur départ les uns et les autres, ça devait être tendu avec un dictateur au pouvoir. »

Chez ces petits-enfants qui n'ont qu'une lointaine connaissance de l'histoire familiale et de l'Histoire, les dates et lieux de naissance, de mariage et de décès des grands-parents sont a contrario souvent connus, car ils figurent sur les actes d'état civil. En revanche, le parcours migratoire, qui ne fait l'objet d'aucune inscription dans des documents, l'est beaucoup moins. Ces dates servent dès lors de repères temporels pour tenter de reconstituer la trajectoire des aïeux. Quand l'histoire est mieux connue, dans le cas des enfants, elle se réduit souvent aux grandes lignes, le positionnement politique précis (communiste, socialiste ou anarchiste) étant par exemple ignoré. Rien n'est dit non plus des raisons de l'engagement, quand il a eu lieu.

Un attachement insuffisant à l'Espagne

Si certains de ces descendantes et descendants, enfants ou petits-enfants, ignorent la possibilité qui leur était donnée de demander la nationalité espagnole, d'autres en avaient été informés sans qu'ils ne se rappellent par quel canal. Quelques-uns ont envisagé de réclamer cette nationalité, avant de renoncer, comme Michel Diaz :

« Quand je l'ai su, je me suis questionné. Je me suis dit : "ah, ça serait bien !" Ma démarche, si je l'avais faite, c'était uniquement, allez, un clin d'œil pour mon grand-père [...] puisque j'ai des origines, j'ai la chance d'en avoir. Mais ça m'a vite passé. [...] Je me mets à la place d'un consulat espagnol qui m'aurait dit : "Qu'est-ce qui vous motive d'être espagnol ?" Alors là, je pense que ma motivation, elle n'aurait peut-être pas été très crédible, vous voyez ? [...] Et je trouve ça tout à fait normal en plus... si on veut intégrer une nationalité, c'est fort quand même. Pour moi, ce n'est pas anodin, même si je suis un pro-européen. »

Michel Diaz conclut en disant qu'au sein de sa famille *« on en a parlé, mais à titre folklorique »*.

Christophe Cordoba, tout en évoquant une possible recherche d'identité culturelle, arrive à la même conclusion :

« Je ne me souviens plus, j'avais voulu faire les démarches et je m'en suis désintéressé parce que je n'en voyais pas l'intérêt [...]. Il y avait juste à justifier d'une descendance espagnole pour pouvoir être naturalisé... je n'ai jamais été en Espagne, donc je ne voyais pas l'intérêt, en fin de compte, de me faire naturaliser Espagnol. »

Anne-Laure Martinez Fargeout, dont tous les grands-parents étaient républicains, tient le même raisonnement. Elle ignorait cette possibilité de devenir espagnole :

« Non, je ne pense pas [que cela m'aurait intéressée] parce que [...] il aurait fallu que je me sente beaucoup plus espagnole pour demander la nationalité. Parce qu'en France,

la double nationalité, finalement normalement, elle n'est pas reconnue. Je trouve que c'est bien que ça existe, parce qu'il y a beaucoup de personnes qui se sentent les deux [...]. Non, moi je ne me sens pas... Par exemple mon cousin qui est en Suisse [...], il a la double nationalité [suisse et française]. Il n'a jamais vécu en France, donc des fois il vote. Je ne trouve pas ça normal, parce qu'il ne sait pas quel est le mode de vie en France. C'est mes origines, mais c'est généalogique, on va dire [...]. Je me sens d'origine espagnole. [...]. Demander la nationalité, c'est qu'on se sent quand même espagnol. Je ne me sens pas espagnole... non. »

Une possible acquisition pensée sur le modèle d'appartenance nationale de l'État-nation

Plusieurs caractéristiques, outre l'éloignement générationnel, distinguent ces descendantes et descendants de celles et ceux qui ont demandé la nationalité espagnole : d'abord, le fait qu'ils sont souvent issus de mariages mixtes, un seul de leur parent étant espagnol ou républicain, quand ce n'est pas un unique grand-parent. La transmission de l'histoire s'en est trouvée amoindrie (Ribert, 2015), car celle-ci était dès lors peu évoquée lors des repas de famille ou car une autre branche de la famille, parfois aussi mieux dotée en capital économique ou culturel, s'est avérée prépondérante (Lepoutre et Cannoodt, 2005 : 126). Le passage, fréquent parmi les personnes rencontrées, par le Maroc ou l'Algérie a pu également contribuer à l'éviction de cette histoire au profit de celle du rapatriement, en raison de la proximité temporelle et générationnelle de celui-ci, de l'inscription de l'histoire de l'Algérie française dans la mémoire collective hexagonale (Halbwachs, 1925), à la différence de l'émigration espagnole et de l'origine italienne, ibérique, etc., de ceux qui deviendront des Français d'Algérie, qui a été oubliée, et enfin de la position socioprofessionnelle parfois plus aisée de ceux qui étaient installés en Algérie depuis longtemps. Ces différents facteurs sont toutefois toujours modulés par le jeu des relations entretenues avec tels parent, aïeul ou lignée.

Chez ces descendantes et descendants, aucun héritage politique n'est non plus mentionné, y compris d'une simple sensibilité de gauche, ou de valeurs, et toute activité politique des ascendants semble avoir cessé en France. Surtout, cette histoire familiale n'est pas présentée comme ayant entraîné de fortes souffrances. Elle n'aurait pas eu non plus d'impact particulier sur la famille et les générations futures. Quoi qu'il en ait été réellement, elle est exposée comme faisant partie des péripéties du passé. Plus précisément, les maux qu'ont pu endurer les ascendants ne sont pas directement imputés au franquisme et au combat contre celui-ci. L'engagement pour la République, les conditions de l'exil ne sont pas décrits comme porteurs de conséquences particulières. Aucune ombre portée sur le futur n'est évoquée.

Dès lors, la possibilité d'obtenir la nationalité espagnole n'est pas interprétée, au regard de cette histoire, comme la réparation d'un préjudice subi, puisqu'il n'est pas fait mention d'un préjudice. Elle est analysée selon le modèle général régissant, d'après ces personnes, le choix de la nationalité. Pour les citoyens européens, la possession d'une deuxième nationalité n'apparaît pas comme essentielle, alors qu'elle peut l'être pour les ressortissants des pays extra-européens. Opter pour la nationalité espagnole est d'abord pensé comme subordonné à un fort attachement à l'Espagne, conformément à ce que l'on pourrait

appeler le « modèle d'appartenance nationale caractéristique de l'État-nation », qui était encore dominant à la fin du XXe siècle et dans lequel « la nationalité est le mode d'expression privilégié du lien entretenu avec un pays » (Ribert, 2006 : 214-215). Or ces descendantes et descendants se sentent français (et pour quelques-uns aussi catalans) et valorisent leur assimilation. Certains se rendent rarement, voire ne vont jamais en Espagne, alors que ceux qui habitent dans une région frontalière y fréquentent les lieux touristiques pour les vacances. Dans tous les cas, l'histoire espagnole de leur famille appartient pour eux au passé. Elle se réduit à des « origines » et relève parfois, on l'a vu, de l'anecdotique. Leur grille de lecture de la disposition leur permettant d'obtenir la nationalité espagnole est celle de la naturalisation telle qu'elle est pratiquée en France et certains imaginent devoir justifier leur motivation. La possibilité offerte est pensée dans les mêmes termes que les choix faits par le passé par les différents membres de la famille en matière de nationalité. Elle n'est pas perçue comme une mesure spéciale régie par des règles spécifiques visant à compenser les exactions subies sous le franquisme.

Pour les personnes rencontrées, les décisions concernant la nationalité sont aussi liées au pays de résidence envisagé et aux avantages que la nationalité peut procurer en matière de facilités de déplacement. Cette argumentation est davantage évoquée par les plus jeunes (moins de quarante-cinq ans). Si les ascendants se sont naturalisés ou si eux-mêmes ont pris uniquement la nationalité française durant leur minorité ou à leur majorité, sans même y réfléchir, c'est parce qu'il était évident pour eux que leur avenir était en France. Demander la nationalité espagnole est justifié, selon eux, quand on compte vivre en Espagne. C'est ainsi parce qu'il devait s'y installer, que le grand frère de Jean-Charles Burgos avait fait les démarches, alors même que son frère cadet, qui y vivait déjà, n'a réclamé la nationalité espagnole que vingt ans après s'y être établi.

Christophe Cordoba, qui avait finalement renoncé à acquérir la nationalité espagnole, lie lui aussi nationalité, pays de résidence et ressources procurées. Au moment d'entreprendre d'éventuelles démarches, il s'est ainsi interrogé sur les facilités que le statut de national lui apporterait pour investir dans l'immobilier en Espagne. Marié en premières noces à une Américaine, il aurait aimé acquérir la nationalité américaine et la transmettre à ses enfants :

« Pour des facilités. À un moment donné de ma carrière professionnelle, j'avais envisagé, lors d'un voyage en Australie, de partir en Australie par exemple. La complexité de la procédure était telle qu'il valait mieux aller dans un pays où on avait déjà une chance de nationalité. Mon ex-épouse étant américaine, c'était nettement plus simple pour elle de trouver du travail [...], là-bas et moi de me faire naturaliser, comme il fallait. Car j'ai quand même eu, au cours de ma courte vie, quelques opportunités correctes de travail là-bas. »

La détention d'une nationalité apparaît ici, en fonction des avantages qu'elle procure, comme une ressource pour l'avenir : pour vivre dans un autre pays et pour les opportunités professionnelles qu'elle peut offrir pour soi ou pour ses enfants. L'usage en est stratégique et correspond à la description proposée par de nombreux auteurs (Ong, 2005 ; Finotelli *et al.*, 2018 ; Harpaz, 2019 ; Lamarche, 2019 ; Blanchard, 2020a). Cet exemple montre qu'un tel usage n'est pas l'apanage des ressortissants extraeuropéens mais peut être partagé par un citoyen européen. Dans « la hiérarchie globale des nationalités » (Harpaz et

Mateos, 2019 : 844), dont découlent ces utilisations stratégiques, la nationalité américaine peut apparaître comme supérieure à une nationalité européenne car elle permet une migration et une insertion professionnelle aux États-Unis et dans d'autres pays anglophones. Les pratiques des Européens par rapport à une nationalité additionnelle nord-américaine pourraient donc être analogues à celles des extraeuropéens par rapport à une citoyenneté européenne. La possession d'une nationalité additionnelle s'apparente ici à un patrimoine que l'on peut transmettre (Jedlicki, 2018 ; Blanchard, 2020b).

Mais, en raison de l'appartenance de l'Espagne à l'espace Schengen, la nationalité espagnole, pour les ressortissants français, n'apporte rien en matière de liberté de circulation. Pourquoi la demander alors que les frontières n'existent plus ? « *Il n'y a rien qui change* », souligne Jean-Charles Burgos, qui avait, on l'a vu, entamé les démarches :

« On s'en va, on traverse la frontière, on ne sait même pas qu'on est en Espagne sauf que les gars, ils vous parlent espagnol. [...] Nous, on n'arrive pas à dissocier les deux [la France et l'Espagne]. Pour nous, c'est un grand pays, sauf qu'ici on parle catalan et en Bretagne, ils parlent breton. »

Séverine Garon, dont la famille est originaire du Pays basque espagnol, a le même sentiment :

« En fait, c'est comme s'il n'y avait pas de frontières. [...] Cette question, la nationalité, ne s'est jamais posée en tant que telle [...]. On est espagnol et français. Ils sont juste de l'autre côté de la frontière. On a connu cette frontière, petits, puisqu'on devait présenter nos cartes d'identité. Elle a très vite sauté [...]. Il n'y a pas de question de nationalité. [...] Je ne me suis jamais posée cette question-là et du coup, pour moi, naturellement, oui, elles sont françaises, mais elles sont aussi espagnoles, sans que ce soit forcément écrit sur leur papier. Mais non, elles n'ont pas la nationalité espagnole, j'en suis quasiment sûre. Et elles n'en ont jamais eu le besoin, ni ma mère, ni sa sœur [...]. »

Raisons symboliques et raisons pratiques ne sont bien évidemment pas exclusives. Elles peuvent s'entremêler, comme dans le discours de Victor Hernandez, le petit-fils de Mario Hernandez, la vingtaine, étudiant, qui a été très attristé par la vente de la maison familiale en Espagne où il allait en vacances avec ses grands-parents. Sans point d'ancrage, il est désormais obligé de se rendre en touriste dans le pays de ses ascendants, alors qu'il rêve d'y passer une ou plusieurs années et de maîtriser parfaitement l'espagnol. Son souhait d'acquérir la nationalité espagnole pourrait apparaître comme une forme de compensation de cette perte, tout en étant aussi déterminé par son envie de s'installer dans ce pays :

« Je me sens aussi un peu... de ce côté-là [espagnol] et pour moi, c'est très important de garder ce côté, d'autant plus que l'histoire familiale est [...] importante et c'est des choses qui ne doivent pas se perdre. [...] Je sais par exemple que mon fils ou ma fille n'y échapperont pas, ça c'est sûr... Mes enfants [...], je les emmènerai en Espagne chaque année, je leur parlerai espagnol : c'est pour ça aussi que je veux être bilingue absolument [...]. Je ressens ce besoin de connaître un minimum l'Espagne, d'aller y passer un an ou deux ou trois, de parler totalement espagnol et d'avoir la nationalité espagnole. [...] C'est des valeurs qui me tiennent beaucoup à cœur et que j'ai envie de transmettre. »

Victor Hernandez donne l'impression de vouloir reconstituer l'héritage perdu et le léguer à ses futurs enfants. La nationalité espagnole apparaît comme l'une des composantes de ce patrimoine, comme la nationalité américaine pouvait l'être pour Christophe Cordoba.

La nationalité espagnole comme capital en Amérique latine

Si la récupération de la nationalité espagnole est associée par certains descendants et descendantes à une forme de réparation ainsi qu'à une réaffiliation à l'Espagne, cette signification semble toutefois minoritaire, rapportée à l'ensemble des demandes des descendants de Républicains espagnols exilés dans le monde. En effet, celles qui sont déposées en France ne constituent, nous l'avons vu, qu'une toute petite partie de l'ensemble des dossiers soumis, l'immense majorité d'entre eux l'étant en Amérique latine.

Or, comme le montre l'étude de Dumousseau Lesquer (2014), fondée sur des articles de presse et l'analyse de blogs, les descendantes et descendants d'exilés sud-américains mettent souvent en avant comme motivations la possibilité de voyager facilement en Espagne, et plus largement en Europe, quelles qu'en soient les raisons, économiques, familiales, touristiques, etc. Certaines personnes, peu nombreuses, évoquent également une éventuelle poursuite d'études ou une installation en Europe, notamment celles qui résident à Cuba ou en Argentine.

Il n'est pas possible de comparer précisément les chiffres faute de données sur la population éligible, mais l'engouement pour la nationalité espagnole paraît plus fort en Amérique latine, tout particulièrement en Argentine et encore plus à Cuba qu'en France. À Cuba, en octobre 2012, 70 000 descendantes et descendants d'exilés avaient obtenu la nationalité espagnole et 140 000 dossiers étaient en attente, alors qu'en France, les demandes s'élevaient à 26 000 (Dumousseau Lesquer 2014 : 152).

Si la nationalité espagnole semble plus demandée en Amérique latine qu'en France, c'est parce que son obtention, assimilée à celle d'un passeport espagnol, qui offre la possibilité de circuler en Europe et dans le monde entier, voire de s'y installer, est susceptible d'y constituer une ressource, alors qu'elle n'en est pas une pour les Français déjà dotés d'un passeport européen. Jedlicki et González Bernaldo (2013 : 185), qui ont étudié la forte croissance des demandes de récupération d'une nationalité européenne, italienne ou espagnole, par les Argentins originaires d'Europe, considèrent que les motivations sont purement « pragmatiques ». « Beaucoup de jeunes Argentins sont en quête "d'origines intéressantes" afin d'obtenir la nationalité d'un pays de l'Union européenne dans le but de pouvoir voyager [...]. Pour ce faire, ils doivent mobiliser la mémoire familiale afin de trouver les papiers permettant d'initier une procédure de récupération de la nationalité de l'ancêtre » (*ibid.* : 175). La nationalité demandée, parmi celles qui pourraient l'être, est alors la plus simple à obtenir. Blanchard (2020a) qui étudie les migrations dans la région du Trentin, en Italie, des Argentins et des Chiliens « descendants d'émigrés italiens » parvient à la même conclusion.

Les études récentes sur les acquisitions de nationalité dans différents pays des Suds soulignent que les appartenances nationales et la possession de plusieurs nationalités sont généralement pensées comme des ressources (Finotelli *et al.*, 2018), même si l'on constate des variations suivant les pays. L'acquisition d'une seconde nationalité par naturalisation en Suède est par exemple fonction inverse du degré de liberté et du niveau socioéconomique du pays d'émigration (Helgertz et Bevelander, 2017), sauf pour les Caraïbes et l'Amérique latine pour lesquelles les libertés politiques dans le pays d'origine ne semblent pas avoir d'incidence (Helgertz et Bevelander, 2017 : 691). Différents auteurs soulignent qu'il existe une hiérarchie générale entre les nationalités (Dumbrava, 2015), déterminée par les conditions de vie économiques, politiques, sanitaires, etc. dans les divers pays considérés et les possibilités de se déplacer qu'offrent les passeports. Harpaz (2019 : 904-905) a élaboré sur cette base un « indice composite de la valeur de la citoyenneté ». Selon cet auteur, dans le monde globalisé d'aujourd'hui, les inégalités les plus importantes dépendent de la nationalité possédée, plus que de l'appartenance socioéconomique ou de genre.

D'autres travaux montrent que les raisons de la demande d'une nationalité additionnelle et les stratégies mises en œuvre diffèrent selon les modes d'acquisition, la demande de naturalisation en migration étant généralement liée à la volonté de rester dans le pays de résidence, tandis que l'acquisition à distance, par les élites, s'inscrit dans un projet familial et va de pair avec une éducation transnationale et un mode de vie cosmopolite (Mary, 2020) et que l'acquisition par le droit du sang semble davantage déterminée par les possibilités de récupération de la nationalité offertes par les anciens pays d'émigration (Mateos et Durand, 2012). L'acquisition d'une nationalité additionnelle constitue alors une sécurité en cas de difficultés dans le pays d'origine, ainsi qu'un puissant « outil de distinction » (Mary, 2020 : 125). Elle « correspond moins à des questions identitaires ou à un sentiment d'appartenance [...] qu'à une stratégie d'accumulation de ressources sociales et symboliques » (*ibid.* : 129). Cette stratégie se construit au niveau familial, dans le présent et pour les générations futures. Dans un contexte où les questions mémorielles pourraient apparaître a priori comme primordiales, chez les Israéliens ashkénazes, Lamarche (2019) propose une analyse en de nombreux points similaire. L'idée d'acquérir la nationalité européenne des grands-parents, et donc des pays qui ont déporté ou exterminé les juifs, vient en général de la jeune génération qui délègue à ses parents le soin d'effectuer les démarches, parfois sans en informer les grands-parents qui y sont hostiles.

Permettant l'accès à la « mobilité globale » (Tsuda, 2010 ; Mateos et Durand, 2012 ; Harpaz, 2019 ; Harpaz et Mateos, 2019 : 844 ; Blanchard, 2020b) et représentant une précieuse assurance pour l'avenir (Tintori, 2011 : 173), « la nationalité constitue [en Amérique latine] un véritable capital juridique, autrement dit un patrimoine hérité susceptible de se transmettre aux générations suivantes. [...] La possession d'une nationalité européenne fonctionne ainsi comme une forme d'assurance, pour soi et sa descendance, face à un futur perçu comme incertain » (Jedlicki, 2018 : 195-196). Elle peut en outre être un signe de distinction (Jedlicki *et al.*, 2020), le symbole d'un statut social élevé, comme c'est le cas par exemple au Mexique où l'ascendance européenne est associée à l'appartenance à un milieu social favorisé, au contraire de la possession de la nationalité américaine qui est perçue comme témoignant d'un passé familial rural (Mateos, 2019 : 934).

Mais si les motivations pragmatiques dominent, les raisons affectives et symboliques existent également, comme le souligne Mateos (2019 : 924), qui travaille sur la double nationalité au Mexique : « *connecting with family roots and European relatives, repair historical wounds from political exile or increase a sense of belonging to a particular nation or language from ancestors* ». On peut faire l'hypothèse que, comme en France, dans certaines familles où le parcours pendant la Guerre d'Espagne et l'exil a été transmis, l'obtention de la nationalité espagnole constitue une forme de réparation ou permet une réaffiliation symbolique à l'Espagne, ce qui n'exclut pas l'existence parallèle de motivations plus pragmatiques. La demande de nationalité peut aussi faire naître un nouvel intérêt pour le passé familial ou le pays d'origine et sa culture. Elle oblige souvent, pour les démarches elles-mêmes, à se réapproprier l'histoire familiale (Blanchard, 2020a). Quand elle débouche sur un voyage en Europe, elle s'accompagne fréquemment d'une visite du village d'origine des ascendants et parfois de la recherche des membres de la parenté. Jedlicki *et al.* (2020) soulignent que ces démarches ont souvent pour but d'établir des liens avec des ancêtres afin de pouvoir acquérir une nationalité européenne, mais elles peuvent être aussi à l'origine « d'émotions fortes » lors de la visite des lieux du passé familial, provoquer une réaffiliation à l'Espagne et permettre de renouer des relations avec des apparentés.

Conclusion

La demande de la nationalité espagnole par les descendantes et descendants de républicains exilés en France obéit à des motivations symboliques. Suivant les cas, l'obtention de cette nationalité peut constituer une forme de réparation pour les violences subies sous le franquisme, permettre une réaffiliation à l'Espagne, qui vient pallier un sentiment de perte et la rupture consécutive à l'exil ou même s'apparenter à une réconciliation avec ce pays. Si nombre de descendantes et descendants disent y avoir songé, seuls s'engagent dans les démarches les enfants d'exilés qui connaissent les grandes lignes de l'histoire de leurs ascendants et dont la vie ou celle de leurs parents a été fortement marquée par la Guerre d'Espagne, qui a lourdement pesé sur leur existence, en raison des exactions endurées ou des longues séparations imposées. Celles et ceux qui ne demandent pas la nationalité espagnole n'ont qu'une connaissance limitée de l'histoire familiale. Ils ignorent le positionnement politique précis de leurs aïeux voire les motifs du départ, économiques ou consécutifs au franquisme et à la guerre. Ils interprètent dès lors une possible acquisition de la nationalité espagnole sur le modèle d'appartenance nationale de l'État-nation, celle-ci dépendant, selon eux, du lieu de résidence projeté, de l'existence d'un fort attachement à l'Espagne, qu'ils n'éprouvent généralement pas, mettant en avant leur assimilation, ou des avantages que cette deuxième nationalité leur procurerait. Or, ayant déjà une nationalité européenne, l'obtention de la nationalité espagnole ne leur apporterait rien. Dès lors, seuls ceux qui ont le projet de s'installer en Espagne ou dont toute la famille y réside, la demandent parfois.

En revanche, les données disponibles montrent que la nationalité espagnole est beaucoup plus fréquemment réclamée en Amérique latine pour des raisons pragmatiques. Elle permet de détenir un passeport européen et confère une précieuse liberté de circulation et d'installation, à la fois pour des projets

immédiats, mais aussi comme assurance pour l'avenir. Moyen de distinction, elle s'apparente à un capital que les parents souhaitent transmettre à leurs enfants. Ces résultats sont congruents avec les théories de la nationalité stratégique, selon lesquelles la décision de demander une nationalité additionnelle, européenne, est déterminée par le pays de résidence. Les Européens auxquels celle-ci ne procure aucun avantage la réclameraient rarement et uniquement pour des raisons sentimentales, alors que les habitants des pays d'Amérique latine seraient nombreux à l'acquérir pour des raisons pratiques.

L'enquête nous amène toutefois à nuancer cette théorie. Il en ressort en effet, qu'en France comme en Amérique latine, le choix d'acquérir la nationalité espagnole, ou une deuxième nationalité, est d'abord déterminé par les ressources que celle-ci confère, en termes de possibilité de déplacement et de lieu de vie. C'est un argument auquel ceux qui résident en France sont tout à fait sensibles, certains évoquant même la nationalité comme un patrimoine à transmettre aux enfants. Parallèlement, les travaux existants montrent que les démarches en vue d'acquérir la nationalité espagnole peuvent amener certains descendants et descendantes d'exilés en Amérique latine à s'intéresser au passé familial et à leur pays d'origine. Certains souhaitent se rendre sur les lieux d'origine de leur famille, pour des raisons non seulement stratégiques, mais aussi mémorielles. Soulignons enfin que les motivations des descendantes et descendants d'exilés résidant en France qui demandent la nationalité espagnole sont liées à une forme de réparation. La qualification de « sentimentales » paraît dès lors un peu trop générale pour les caractériser, car elle ne rend pas compte de l'aspiration à cette réparation et à la réhabilitation de l'engagement antifranquiste.

Références bibliographiques

Bachoud Andrée (2009) Les républicains espagnols en Afrique du Nord, *Sables d'exil. Les républicains espagnols dans les camps d'internement au Maghreb (1939-1945)*, 3, pp. 11-35.

Blanchard Mélissa (2020a) Citoyenneté européenne, nationalité italienne et « mythe institutionnel » du retour : le cas des Argentins et des Chiliens descendants d'émigrés italiens, *Ethnologie française*, 50 (3), pp. 545-558.

Blanchard Melissa (2020b) Usages du droit au retour dans l'Italie du Nord-Est : entre nouvelles migrations et transmission familiale, in Aurélie Fillod-Chabaud et Laura Odasso Eds., *Faire et défaire les liens familiaux. Usages et pratiques en contexte migratoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 155-166.

De Gourcy Constance (2010) Revenir sur les lieux de l'origine. De la quête de « racines » aux épreuves du retour, *Ethnologie française*, 40 (2), pp. 349-356.

Dreyfus-Armand Geneviève (1999) *L'exil des républicains espagnols en France, De la guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel.

Dumbrava Costica (2015) Super-foreigners and Sub-citizens: Mapping Ethno-national Hierarchies of Foreignness and Citizenship in Europe, *Ethnopolitics*, 14 (3), pp. 296-310.

Dumousseau Lesquer Magali (2014) Exil, mémoire et identité. La ley de nietos : l'exil en héritage, in Michel Boeglin Dir., *Exils et mémoires de l'exil dans le monde ibérique (XIIe-XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, pp. 147-156.

Finotelli Claudia, La Barbera Maria Caterina and Echeverría Gabriel (2018) Beyond instrumental citizenship: the Spanish and Italian citizenship regimes in times of crisis, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44 (14), pp. 2320-2339.

Glick Schiller Nina, Basch Linda and Szanton Blanc Cristina (1992) Transnationalism: A New Analytic Framework for Understanding Migration, *Annals of the New York Academy of Science*, 645 (1), pp. 1-24.

Halbwachs Maurice (1925) *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Alcan.

Harpaz Yossi (2019) Compensatory Citizenship: Dual Nationality as a Strategy of Global Upward Mobility, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 45 (6), pp. 897-916.

Harpaz Yossi et Mateos Pablo (2019) Strategic citizenship: negotiating membership in the age of dual nationality, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 45 (6), pp. 843-857.

Helgertz Jonas and Bevelander Pieter (2017) The Influence of Partner Choice and Country of Origin Characteristics on the Naturalization of Immigrants in Sweden: a longitudinal analysis, *International Migration Review*, 51 (3), pp. 667-700.

Jedlicki Fanny (2018) À la recherche de la classe perdue. Logiques migratoires des classes moyennes argentines en Espagne, *Terrains & travaux*, 1 (32), pp. 179-200.

Jedlicki Fanny et González Bernaldo Pilar (2013) Un passeport en héritage : reconstruction généalogique de la mémoire familiale de migrants argentins, in Bénédicte Deschamps et Isabelle Richet Dirs., *Immigration et travail aux États-Unis*, Paris, L'Harmattan, pp. 173-195.

Jedlicki Fanny, Lamarche Karine et Noûs Camille (2020) Récupérer une nationalité européenne. Quand des descendants d'Argentins et d'Israéliens mobilisent leurs origines familiales migratoires, *Diasporas*, 36, [en ligne]. URL : <https://journals.openedition.org/diasporas/5859>

Joppke Christian (2019) The instrumental turn of citizenship, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 45 (6), pp. 858-878.

Lamarche Karine (2019) « Si grand-père savait... ». Le recours des Israéliens ashkénazes aux nationalités européennes de leurs ascendants, *Genèses*, 3 (116), pp. 27-48.

Leizaola Aitzpea (2007) La mémoire de la guerre civile espagnole : le poids du silence, *Ethnologie française*, 37 (3), pp. 483-492.

Lepoutre David avec Cannoodt Isabelle (2005) *Souvenirs de familles immigrées*, Paris, Odile Jacob.

Martinez-Maler Odette (2007) De la chape de plomb à la « fièvre mémorielle » : la transmission de la mémoire antifranquiste, in Roger Bourderon Dir., *La Guerre d'Espagne, l'histoire, les lendemains, la mémoire*, Paris, Taillandier, pp. 325-339.

Mary Kevin (2020) Le (double) passeport des élites africaines. Être et rester cosmopolite au Mali grâce à l'acquisition d'une seconde citoyenneté, *Politique africaine*, 3 (159), pp. 125-144.

Mateos Pablo (2019) The mestizo nation unbound: dual citizenship of Euro-Mexicans and U.S.-Mexicans, *Journal of ethnic and migration studies*, 45 (6), pp. 917-938.

Mateos Pablo and Durand Jorge (2012) Residence vs. Ancestry in Acquisition of Spanish Citizenship: A Netnography Approach, *Migraciones Internacionales*, 6 (4), pp. 9-46.

Ong Aihwa (2005) (Re)Articulations of Citizenship, *Political Science and Politics*, 38 (4), pp. 697-699.

Ribert Évelyne (2015) Between Silences and Rewritings: Two Approaches to Memory Construction by Spanish Refugees and Economic Immigrants in France, in Sarah Barbour, Thomas Lacroix, David Howard and Judith Misrahi-Barak Dirs., *Diasporas and Cultures of Mobilities, "Race" 2. Diaspora, Memory and Intimacy*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, pp. 63-80.

Ribert Évelyne (2006) *Liberté, égalité, carte d'identité, les jeunes issus de l'immigration et l'appartenance nationale*, Paris, La Découverte.

Ribert Évelyne et Tur Bruno (2012) Le choix de la nationalité chez les descendants des exilés et des immigrés espagnols en France, *Pandora, Revue d'Études Hispaniques*, « Nation(s) », 11, pp. 21-42.

Rozenberg Danielle (2014) La mémoire du franquisme dans la construction de l'Espagne démocratique. Les voies incertaines d'une réconciliation nationale, *Témoigner. Entre histoire et mémoire*, 117, pp. 56-66.

Rozenberg Danielle (2006) Le « pacte d'oubli » de la transition démocratique en Espagne, *Retours sur un choix politique controversé*, *Politix*, 2 (74), pp. 173-188.

Serrano Moreno Juan Enrique (2021) Devenir un descendant des vaincus de la Guerre d'Espagne. Rupture mémorielle et rapport au politique, *Pôle Sud*, 36 (1), pp. 87-106.

Tintori Guido (2011) The Transnational Political Practices of "Latin American Italians", *International Migration*, 49 (3), pp. 168-188.

Tsuda Takeyuki (Gaku) (2010) Ethnic return migration and the nation-state: encouraging the diaspora to return "home", *Nations and nationalisms*, 16 (4), pp. 616-636.

Évelyne Ribert et Camille Noûs

La nationalité entre forme de réparation, réaffiliation et capital : les descendantes et descendants de républicains espagnols exilés et la récupération de la nationalité espagnole

Alors que la « loi sur la mémoire historique » votée en 2007 en Espagne permettait aux descendants d'exilés républicains de recouvrer la nationalité espagnole qu'ils avaient perdue, cet article analyse la signification de la récupération de cette nationalité en France et en Amérique latine. Il montre que, pour les descendants résidant en France qui la demandent, l'obtention de la nationalité espagnole constitue une forme de réparation pour les violences subies sous le franquisme, tout en permettant une réaffiliation à l'Espagne, tandis que ceux qui ne la demandent pas la pensent sur le modèle d'appartenance nationale de l'État-nation. A contrario, en Amérique latine, les considérations pragmatiques l'emportent, la nationalité espagnole étant perçue comme un capital permettant de voyager. Pour autant, les logiques prévalant en France et en Amérique latine ne s'excluent pas. Dans l'Hexagone, certains perçoivent son obtention comme un patrimoine, tandis qu'outre-Atlantique d'autres souhaitent se rendre en Espagne sur les traces des aïeux.

Nationality as a Form of Reparation, Reaffiliation and Capital: Descendants of Exiled Spanish Republicans and Recovery of Spanish Nationality

While the "historical memory act" passed in 2007 in Spain allowed the descendants of Republican exiles to recover the Spanish nationality they had lost, this article analyses the meaning of the recovery of this nationality in France and in Latin America. It shows that, for descendants living in France who apply for it, obtaining Spanish nationality is a form of reparation for the violence suffered under Franco's rule, while at the same time allowing them to reaffiliate with Spain, whereas those who do not apply for the nationality think of it in terms of national belonging of the nation-state. In contrast, in Latin America, pragmatic considerations prevail, with Spanish nationality being perceived as a capital asset that enables travelling. However, the logics prevailing in France and Latin America are not mutually exclusive. In France, some people perceive obtaining Spanish nationality as a heritage, while on the other side of the Atlantic, others wish to travel to Spain in the footsteps of their ancestors.

La nacionalidad como forma de reparación, reafirmación y capital: los descendientes de republicanos españoles exiliados y la recuperación de la nacionalidad española

Mientras que la «ley de memoria histórica» aprobada en 2007 en España permitió a los descendientes de exiliados republicanos recuperar la nacionalidad española que habían perdido, este artículo analiza el significado de la recuperación de esta nacionalidad en Francia y en América Latina. Muestra que, para los descendientes residentes en Francia que la solicitan, la obtención de la nacionalidad española es una forma de reparación por la violencia sufrida bajo el franquismo, al tiempo que les permite reafiliarse a España, mientras que los que no la solicitan la conciben según el modelo de pertenencia al Estado-nación. En cambio, en América Latina prevalecen las consideraciones pragmáticas, y la nacionalidad española se percibe como un activo capital que permite viajar. Sin embargo, las lógicas que prevalecen en Francia y en América Latina no se excluyen mutuamente. En Francia, algunos perciben la obtención de la nacionalidad española como una herencia, mientras que, al otro lado del Atlántico, otros desean viajar a España siguiendo los pasos de sus antepasados.